

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 novembre 2016 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Est absente :

Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

**rés : 2016-11-200**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-11-201**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
3 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 soit accepté tel que lu.

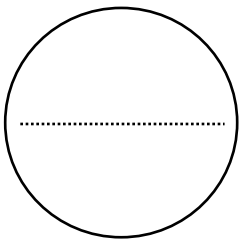
**ADOPTÉE**

**rés : 2016-11-202**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
7 NOVEMBRE 2016**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 7 novembre 2016. Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois d'octobre 2016 soient acceptés au montant de **48 721,81 \$** et que les comptes à payer en date du 7 novembre 2016 soient payés au montant de **113 850,17 \$**.

**ADOPTÉE**



## **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. Daniel Lussier dépose le Rapport du maire 2016 dans lequel il fait un exposé général sommaire sur la situation financière de la municipalité. Le rapport traite notamment des éléments suivants :

1. les résultats financiers pour l'exercice 2015 du dernier rapport du vérificateur ;
2. les indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2016 ;
3. les orientations générales du prochain budget ;
4. la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier rapport ;
5. etc.

## **DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

Avis de motion

### **RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Louise Lussier, conseillère, que le *Règlement relatif à la rémunération du personnel électoral* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

### **RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, que le *Règlement portant sur les prévisions budgétaires pour l'année 2017* sera adopté lors d'une séance subséquente.

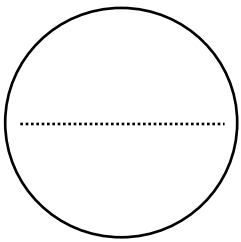
rés : 2016-11-203

### **AUTORISATION POUR LA FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT À L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT DU LOISIR**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- d'autoriser Mme Martine Hébert, Agente de développement du loisir, à compléter les démarches auprès de la Caisse Desjardins pour la fourniture d'une carte de crédit Visa-Desjardins ;
- d'autoriser Mme Martine Hébert à l'utiliser, au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, avec une limite de crédit de 1 000 \$/mois, et ce, dans l'exercice de ses fonctions pour les postes budgétaires relatifs aux loisirs et après approbation du supérieur immédiat validant les disponibilités budgétaires, le tout, dans le respect du *Règlement n° 288 décrétant la délégation de pouvoir et abrogeant toute réglementation similaire antérieure*.

**ADOPTÉE**



rés : 2016-11-204

### **INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Attendu que dans un effort d'équité et d'application de la réglementation municipale, la municipalité a procédé à des inspections sur son territoire et qu'elle y a constaté la commission d'infractions en regard de la réglementation municipale ;

Attendu que la municipalité a mis en demeure un citoyen afin qu'il soit informé des dites infractions à la réglementation et afin qu'il profite d'un délai de rigueur pour y remédier ;

Attendu que la municipalité a pris en défaut un citoyen en flagrant délit ;

Attendu qu'» à l'échéance de ces délais de rigueur, les citoyens ne se sont pas conformés à la réglementation, malgré les demandes de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement :

- que la municipalité procède à l'émission de constats d'infraction dans les dossiers suivants et selon la procédure prévue à la Cour municipale de Saint-Rémi :

Propriétaire (#matricule)	Infraction
0203-81-5950	Article 192, <i>Règlement n° 277 (Zonage)</i> et Article 10 du règlement 298 ( <i>Nuisances</i> )
0204-04-0906	Articles 6,7, 44 b), <i>Règlement n° 256 relatif aux chiens</i>

- que M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soit mandatée pour faire les suivis requis dans les dossiers.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-11-205

### **RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DE TROTTOIR LONGEANT UNE PORTION DE LA ROUTE 219 PHASE II – ADJUDICATION DU MANDAT POUR LA GESTION DE PROJET, LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE BUREAU**

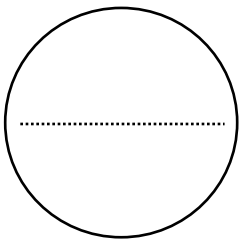
Attendu que la Municipalité désire procéder à la Phase II des travaux de réaménagement d'une section de trottoir longeant la Route 219 par des réparations de trottoirs et par la construction d'une piste multiservice ;

Attendu que ces travaux nécessitent des travaux d'ingénierie, la préparation de plans et devis, la prise de données terrain, de la concertation avec les parties prenantes, de la coordination, de la planification et de la surveillance bureau lors des travaux ;

Attendu l'offre M16-42 datée du 31 octobre 2016 de Catherine Tétreault, ing. ;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré le mandat d'ingénierie à Catherine Tétreault, ing., et d'accepter l'offre de services professionnels M16-42 datée du 31 octobre 2016, pour un montant de 1 250 \$ en 2016, 10 250 \$ en 2017 et 1 040 \$ en 2019, le tout plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**



## **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

Durant le mois d'octobre 2016, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	nouvelle construction
4	Rénovations ou modifications
1	bâtiments accessoires
2	installations sanitaires
0	captage d'eau
1	agrandissement
0	démolition
0	piscine

## **RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE DES PERSONNES HABLES À VOTER DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 308 et le règlement de lotissement numéro 304 lors de la séance du conseil du 3 octobre dernier. Ces règlements ont été adoptés en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) qui accorde à la municipalité le pouvoir de remplacer son règlement de zonage et son règlement de lotissement dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité pouvaient demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresses et qualités et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin aujourd'hui en 9 h et 19 h inclusivement.

M. Daniel Lussier, maire, annonce le résultat de la procédure d'enregistrement, soit aucune personne ne s'est inscrit.

## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

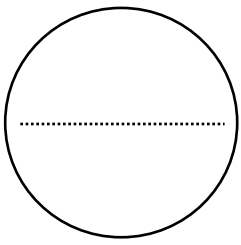
Intervention Première Répondant	6
Entretien D'équipe	5
Inspection Vad	5
Accident de La Route	1
Entraide	4
Préventions résidentielles	16
Alarme Incendie	0
Équipe de garde	5
Assistance à la police	1
Appel Incendie	0
Bénévolat	7
Formation	2

rés : 2016-11-206

## **ACCEPTATION DU CONTRAT DE SERVICE AVEC CAUCA POUR SURVI-MOBILE ET NOMINATION DU SIGNATAIRE**

Attendu l'implantation de survi-mobile (ref : Résolution no rés : 2016-08-147) ;

Attendu que les parties doivent officialiser le projet par la signature d'un contrat de service pour l'application SURVI-Mobile entre la



municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Centrale d'Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (« CAUCA ») ;

Attendu que la municipalité souhaite cependant que la clause 4.3.4 du contrat (Validité des prix et durée du contrat) prévoie plutôt que le contrat sera renouvelé automatiquement pour un terme d'un an, à moins d'un avis écrit de l'une des deux parties, et ce, quarante-cinq (45) jours avant la terminaison du contrat ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement d'accepter le contrat transmis par CAUCA le 18 octobre dernier, en y apportant la modification prévue ci-haut dans le préambule et d'autoriser M. Jean-Luc Beaudin à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit contrat.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-11-207

**PROJET DU TRIO INCENDIE RELATIF À L'ENSEMBLE DE CONTENEURS DESTINÉS À LA FORMATION INCENDIE – RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que les parties du TRIO incendie, soit les municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard, ont procédé à l'achat regroupé de conteneurs et d'un escalier dans le but d'établir un *Centre de formation destiné à la formation incendie des pompiers du TRIO* en 2012 ;

Attendu que ce projet ne s'est jamais concrétisé ;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington avait participé au paiement desdits biens à la municipalité de Saint-Michel, qui en est toujours en possession, à raison d'un montant de 1 840,64 \$, taxes incluses.

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de se retirer du projet de *Centre de formation destiné à la formation incendie des pompiers du TRIO* et de réclamer la somme versée à la municipalité de Saint-Michel (*ref : chèque n° 13602, du 07-05-2012*), soit un montant de 1 840,64 \$.

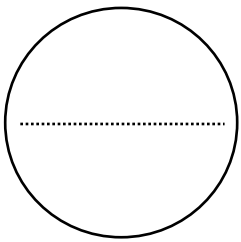
**ADOPTÉE**

rés : 2016-11-208

**SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON ET SAINT-ÉDOUARD 2017**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service d'accompagnement de la direction des services incendies de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard transmise par le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries (CSDGS) le 13 octobre dernier, en y ajoutant les modifications convenues le 25 octobre 2016 par l'Agente de développement du Service aux entreprises de la CSDGS, pour un montant de 3 850 \$, plus taxes, en 2017, correspondant au paiement de la moitié du coût dudit contrat, et ce, conditionnellement à l'acceptation de ladite offre de service par la municipalité de Saint-Édouard.

**ADOPTÉE**



rés : 2016-11-209

**EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINA CÔTÉ AU POSTE DE  
POMPIER VOLONTAIRE**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Christina Côté au Service incendie de Sherrington selon l'entente des conditions de travail des pompiers en vigueur ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le Directeur du service incendie.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-11-210

**EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE BOYER AU POSTE DE  
SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2016-2017**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Sylvie Boyer au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2016-2017 ;
- d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par l'Agente de développement des loisirs.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-11-211

**EMBAUCHE DE MADAME ALEXANDRA CORMIER AU POSTE DE  
SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2016-2017**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Alexandra Cormier au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2016-2017 ;
- d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par l'Agente de développement des loisirs.

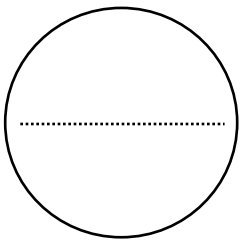
**ADOPTÉE**

rés : 2016-11-212

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU LIZOTTE AU POSTE DE  
SURVEILLANT DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2016-2017**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Monsieur Mathieu Lizotte au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2016-2017 ;
- d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;



- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par l'Agente de développement des loisirs.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-11-213**

**HORAIRES ET TARIFICATION 2016-2017 DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement que :

1. l'horaire régulier et celui fêtes pour la saison 2016-2017 prévoient ce qui suit :

HORAIRE SAISON 2016-2017							
Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h00							
9h30						ACTIVITÉ HOCKEY Loisirs 9h à 11h	Période de location
10h00	Période de location	Patin libre *	Période familiale *	Patin libre *	Période de location		
10h30							
11h00							
11h30							
12h00						Période familiale	Période familiale
12h30							
13h00							
13h30	Période de location	Hockey libre *	Patin libre *	Hockey libre *	Période de location	Hockey libre	Hockey libre
14h00							
14h30							
15h00						surfaceuse	surfaceuse
15h30		Activité ECOLE 15h15 à 16h30					
16h00	Hockey libre		Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Période familiale	Période familiale
16h30							
17h00		Période familiale					
17h30			Patin libre	Période familiale	Patin libre	Patin libre	Patin libre
18h00	Patin libre						
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							
20h30							
21h00							
21h30							
22h00							
22h30							
23h00							

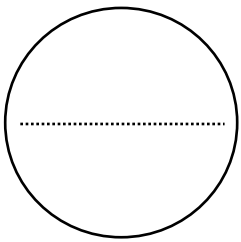
HORAIRE DES FÊTES 2016-2017							
Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
19h00							
19h30	19 décembre	20 décembre	21 décembre	22 décembre	23 décembre	24 décembre	25 décembre
20h00	28 décembre	27 décembre	28 décembre	27 décembre	30 décembre	31 décembre	1er janvier
21h00	27 février	28 février	1er mars	2 mars	3 mars	4 mars	5 mars
21h30							
22h00							
22h30							
23h00							

2. que lorsque la période est précédée d'un astérisque, celle-ci soit non tarifée ;
3. que la tarification pour la saison 2016-2017 soit la suivante :
  - Non-résident : Passe journalière : 5 \$
  - Non-résident : Passe de saison : 50 \$
  - Non-résident : Passe mi-saison : 30 \$
  - Pour tous : Location : 150 \$
  - Pour tous : Période non tarifée \*0 \$

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Daniel Lussier félicite les bénévoles pour l'organisation de l'inauguration du Club des Sciences de la Terre de la Montérégie du 4 novembre dernier et pour le Souper spectacle bénéfique avec Pamela Boyer et les Bond Girls Orchestra du 5 novembre dernier.



*Jean Dumouchel* remercie les employés de la municipalité pour leur support à l'organisation de ces événements. Il demande qu'une lettre soit transmise à Pamela Boyer pour la remercier.

*Frédéric Barbeau* : demande l'état d'avancement du projet de développement résidentiel derrière l'église et expose le danger relié à la problématique du stationnement devant le bureau de poste à l'heure de pointe.

**rés : 2016-11-213**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 40 sur une proposition de Louise Lussier, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>c</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016.